

Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de
la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des
chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

2 FÉVRIER 2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 2 FÉVRIER 2016 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	4
1.1	Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Conventions-cadres établies dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale»	4
1.2	Question de M. Jean-Marc Dupont à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Signature de la convention-cadre construction»	4
1.3	Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Promotion sociale et VAE»	5
1.4	Question orale de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Modules d'information et de conscientisation du FOREM à destination des étudiants et apprentis»	7
1.5	Question de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Droit de bénéficier d'allocations à la sortie des études»	8
1.6	Question de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Formation des sous-directeurs d'école de promotion sociale»	9
1.7	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Représentation des jeunes dans les médias»	10
1.8	Question de Mme Déborah Gérardon à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Mise en place d'un plan "Jeunesse" à Herstal»	11
1.9	Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Anorexie chez les jeunes filles»	12
1.10	Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Fossé croissant entre hommes et femmes dans l'accès aux emplois d'avenir»	13
1.11	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Campagne Girls day, Boys day»	14
1.12	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Suivi du plan "Antidiscrimination"»	15
1.13	Question de M. Patrick Prévot à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Promotion de la charte éthique dans le sport et suivi du plan "Antidiscrimination"»	15
1.14	Question orale de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Accès des femmes à certaines professions dans le secteur de la construction»	16
1.15	Question de Mme Déborah Gérardon à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Campagne des magasins français U pour un Noël sans préjugés sexistes»	17

- 1.16 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Harcèlement et sexisme en rue envers les femmes, l'exemple marocain» 18

2 Ordre des travaux

19

Présidence de Mme Christie Morreale, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15 h 40.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Conventions-cadres établies dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale»

1.2 Question de M. Jean-Marc Dupont à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Signature de la convention-cadre construction»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Yves Evrard (MR). – Les établissements et pouvoirs organisateurs de l'enseignement de promotion sociale (EPS) peuvent organiser des formations à la demande d'un partenaire ou mettre en place un partenariat structurel avec une institution demandeuse au travers de conventions-cadres. Ces conventions sont notamment mises en place avec le FOREM, le Cefora, Bruxelles Formation, Actiris, etc. De telles conventions sont établies en vue de valoriser certaines formations ciblées comme les formations d'aide-familial(e), d'aide-soignant(e) et de technicien(ne) en informatique. Cela confirme, si besoin est, l'intérêt de faire coïncider les besoins des entreprises avec la formation des travailleurs.

Tout récemment, Madame la Ministre, vous avez signé une nouvelle convention-cadre 2016-2019 dans la province de Luxembourg pour le secteur de la construction. L'objectif est de soutenir le développement économique et la création d'emplois en pénurie pour certains métiers.

Pouvez-vous dresser l'état des lieux des conventions établies pour les différents secteurs d'activités? Certains secteurs sont-ils mieux représentés que d'autres? Quels sont les principaux freins à la mise en place de conventions pour tels ou tels secteurs? Envisagez-vous d'établir en priorité des conventions avec les secteurs qui sont en

pénurie de main-d'œuvre? Avez-vous déjà répertorié ces secteurs et quelle stratégie avez-vous mise en place pour permettre aux travailleurs, via l'EPS, de se former plus particulièrement dans ces filières?

M. Jean-Marc Dupont (PS). – Nous abordons régulièrement dans cette commission la question importante des partenariats entre le monde de l'enseignement et les secteurs socioéconomiques. Cette question est d'ailleurs au cœur de la déclaration de politique communautaire (DPC). L'objectif est de trouver la meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins des employeurs. L'enseignement de promotion sociale est depuis longtemps actif et précurseur dans ce domaine. À l'heure du Pacte pour un enseignement d'excellence, j'espère que l'enseignement de plein exercice s'inspirera des démarches entreprises par l'enseignement de promotion sociale envers les secteurs professionnels.

Pourriez-vous nous expliquer plus en détail le sens de ce partenariat intéressant et porteur d'emplois avec le secteur de la construction?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – L'enseignement de promotion sociale est, vous l'avez dit, au cœur de la dynamique réunissant la formation professionnelle, l'enseignement et le monde de l'emploi. À ce titre, je souhaite mettre en place des dispositifs lui permettant de collaborer pleinement avec tous ces acteurs.

Pour répondre aux finalités générales de l'enseignement de promotion sociale, les pouvoirs organisateurs peuvent conclure des conventions avec d'autres établissements d'enseignement, des organismes, des institutions, des entreprises, des personnes ou des associations. Ils peuvent alors utiliser des moyens spécifiques destinés à développer l'offre d'enseignement.

Ces conventions peuvent concerner un groupe de chercheurs d'emploi, des personnes émergeant à un CPAS, le personnel d'une entreprise ou, encore, des groupes de travailleurs d'une commission paritaire.

Pour formaliser un partenariat, une convention dite ordinaire est établie entre l'établissement ou le pouvoir organisateur et le partenaire demandeur. En outre, en tant que ministre chargée de l'Enseignement de promotion sociale, je peux décider de prévoir un partenariat structurel avec une institution demandeuse. On parle ici de convention-cadre.

De telles conventions existent déjà avec le FOREM, Cefora, Bruxelles Formation, Actiris, les fonds sectoriels du non-marchand, le fonds sectoriel de l'électricité, etc. Des conventions-cadres peuvent également être signées par des gouvernements conjoints afin de répondre à des probléma-

tiques particulières. De manière générale, elles visent la coopération en matière de formation et la recherche de moyens adéquats d'insertion professionnelle.

La récente collaboration entre le secteur de la construction et l'enseignement de promotion sociale se concrétise sur cette base par la signature d'une convention spécifique portant, notamment, sur une offre de formation continue à définir ensemble, sur la mise en place d'une formation de métreur-deviseur, sur des unités d'enseignement dans le cadre de l'écoconstruction et sur des actions de promotion de l'égalité des chances au sein du secteur de la construction afin, notamment, de démonter les préjugés et de faire découvrir davantage les possibilités des métiers de la construction auprès de femmes.

Sans affecter les collaborations déjà existantes, j'ai réservé une dotation de 1 500 périodes pour soutenir la dynamique de ce partenariat et permettre aux écoles de développer ce programme. Le coût des périodes de cours, calculé sur une base forfaitaire, peut être pris en charge soit entièrement par l'une ou l'autre partie, soit à raison de 50 % par chacune.

Dans ce contexte budgétaire difficile, j'ai dégagé des moyens supplémentaires en termes de dotations de périodes afin d'accorder une priorité à ces collaborations avec des secteurs identifiés en demande et en pénurie. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite très clairement s'associer au développement des Régions en soutenant des filières porteuses et novatrices pour l'emploi. C'est en ce sens que j'ai voulu inscrire le renforcement de l'ancrage de l'enseignement de promotion sociale au monde socioéconomique.

L'objectif poursuivi est bien naturellement de créer des emplois durables et de qualité, tout en répondant aux besoins des entreprises du secteur. À cette fin, les collaborations et les synergies entre les acteurs concernés par l'éducation et la formation tout au long de la vie sont et doivent être multipliées. Je travaille en ce sens avec d'autres secteurs demandeurs comme celui de l'industrie alimentaire ou encore celui de l'automobile, en vue, là aussi, d'établir un programme de formation répondant à leurs besoins.

Enfin, pour apporter une réponse complète, voici, en quelques chiffres, l'expérience importante de l'enseignement de promotion sociale en matière de collaboration. En moyenne, 1 200 conventions sont conclues par an; 531 partenaires demandeurs ont déjà passé au moins une convention depuis 1997; 71 établissements sur 163 ont déjà conclu au moins une convention; plus de 146 000 périodes de cours ont été organisées en conventions sur l'année 2014, ce qui illustre bien le dynamisme de notre enseignement sur cet aspect et avec ces objectifs.

M. Yves Evrard (MR). – Merci pour vos réponses, Madame la Ministre. J'imagine que les 1 200 conventions ne sont pas des conventions-cadres, mais, comme vous l'avez rappelé en début d'intervention, des conventions à la fois flexibles, souples et qui répondent à des publics parfois plus spécifiques. En ce sens, cette flexibilité est évidemment un élément important. Je partage entièrement votre point de vue: l'enseignement de promotion sociale, à travers des conventions-cadres, est essentiel. On sait, en effet, que la plupart des entreprises accordent aujourd'hui moins d'importance à un diplôme, mais sont attachées à former leurs travailleurs spécifiquement et concrètement dans leur domaine particulier.

Je suis un peu déçu par votre réponse en ce qui concerne l'identification des différents secteurs qui seraient demandeurs. Vous avez cité le domaine alimentaire et celui de l'automobile. Je suppose qu'il y en a d'autres. Il faut sans doute établir des priorités. On pourrait probablement identifier des secteurs où il faut absolument favoriser ce type d'enseignement et de formation. Cela demande certes des moyens, mais se traduit souvent par des résultats concrets et notamment des emplois. Il serait intéressant de faire un inventaire des secteurs qui pourraient bénéficier non pas de conventions légères ou flexibles, mais de conventions-cadres visant à renforcer des pans entiers de notre économie.

M. Jean-Marc Dupont (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre. Je voudrais surtout souligner que nous parlons ici d'une convention tripartite entre le secteur de la construction en l'occurrence, et deux acteurs institutionnels, l'enseignement de promotion sociale à travers vous et le secteur de l'emploi et de la formation à travers votre collègue, Mme Tillieux. C'est suffisamment novateur et emblématique de la coopération nécessaire qui doit s'installer entre les gouvernements sur des matières qui, loin de s'opposer, se complètent harmonieusement pour répondre de la manière la plus pertinente et la plus rationnelle possible aux besoins du monde économique et des secteurs professionnels. Lorsque nous réfléchissons à d'autres conventions-cadres, je ne pourrai qu'encourager cette vraie coopération entre les gouvernements.

1.3 Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Promotion sociale et VAE»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – En février 2014, le Parlement avait voté une résolution sur la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) et, à cette occasion, apparaissait assez clairement que l'enseignement de promotion sociale était certainement le plus concerné par cette valo-

risation, puisque son public est bien évidemment le premier intéressé par cette possibilité de valoriser, au même titre qu'un diplôme, toute une série d'expériences professionnelles et, d'une manière générale, au sein de la société. À l'heure actuelle, on résume beaucoup trop souvent le parcours de quelqu'un aux diplômes acquis qui deviennent souvent facultatifs quand on voit toutes les autres expériences que l'on peut acquérir tout au long de sa vie. Or, nous sommes en février 2016 et j'estime qu'il est temps de faire un premier point sur cette valorisation des acquis de l'expérience sur trois volets.

Le premier porte sur des aspects administratifs et financiers et sur la manière dont les divers établissements sont soutenus dans la valorisation de ces acquis qui nécessite un travail administratif. Il ne suffit pas de dire que l'on a eu telle expérience pour qu'elle soit validée automatiquement. Un travail de validation doit être réalisé qui est d'ailleurs encore plus compliqué lorsque l'on parle d'équivalences, mais ce point concerne peut-être davantage le ministre Marcourt. Néanmoins, lorsque des étudiants viennent de l'étranger, on peut aussi se demander comment une expérience qui s'est déroulée dans un autre pays peut être valorisée dans le nôtre.

Le deuxième élément consiste à examiner quels sont les pourcentages d'étudiants qui sont concernés par ces acquis de l'expérience, dans quelle mesure on peut affirmer que cela fonctionne pour le moment ou que cela reste anecdotique. À ce titre, c'est bien l'enseignement de promotion sociale qui a eu la présidence au sein de l'ARES sur cette thématique de la VAE, montrant tout l'intérêt que cet enseignement peut avoir par rapport à ce critère.

Le troisième et dernier élément pour faire le point concerne l'avenir que vous comptez lui donner: peut-on considérer qu'une série d'établissements pourront accueillir des étudiants ou juger que des étudiants ont des prérequis via ces acquis de l'expérience? En l'occurrence, pensez-vous qu'une commission commune ou, à tout le moins, une jurisprudence commune doit être élaborée afin qu'il n'y ait pas, d'un établissement à l'autre, des variations ingérables et intenables, puisqu'il suffirait d'aller dans telle école pour obtenir une reconnaissance que l'on n'aurait pas dans telle autre, créant par là une concurrence tout à fait inefficace et inutile?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – La valorisation des parcours et des acquis se trouve au cœur des préoccupations de l'enseignement de promotion sociale. Chaque année, ce processus de reconnaissance est ainsi activé à de très nombreuses reprises dans les établissements, selon des pratiques qui, si elles respectent le prescrit légal et réglementaire, peuvent toutefois varier d'un pouvoir organisateur à un

autre.

Au sein de chaque établissement scolaire, il appartient au conseil des études, de mettre en œuvre le processus, dans le respect de la liberté méthodologique des pouvoirs organisateurs. Les acquis de l'expérience sont valorisés en termes d'admission – démontrer la maîtrise de prérequis permettant l'accès aux études –, de suivi – obtention de dispenses si la preuve est apportée que tout ou partie des compétences sont possédées – et de sanction des études – démontrant la maîtrise de tous les acquis d'apprentissage.

Les moyens investis par les établissements pour cette procédure relèvent de la dotation-périodes des établissements. Parfois, il peut y avoir une intervention financière d'un partenaire en cas de convention avec un organisme de formation. Le chef d'établissement peut consacrer des périodes organiques à l'admission, le suivi et la sanction des études ainsi qu'au conseil des études et il peut activer des unités d'enseignement d'orientation et de guidance.

Si le dispositif de la valorisation a bien une réelle histoire dans l'enseignement de promotion sociale, j'ai voulu, dès le début de la législature, relancer et accélérer la dynamique. J'ai donc demandé à mes services de se pencher sur les différents moyens à mettre en œuvre pour promouvoir cette démarche de valorisation des acquis de l'expérience et encourager les établissements à la pratiquer en octroyant par exemple des incitants.

Certains d'entre eux ont engagé des conseillers en orientation chargés d'accompagner les candidats dans leurs démarches et j'ai également consacré des moyens à l'engagement de conseillers pédagogiques réseaux, chargés notamment, eux aussi, de les encadrer.

J'ai également déposé un projet FSE (Fonds social européen) qui m'a permis de dégager le financement nécessaire au recrutement d'une experte chargée uniquement de la promotion et du développement de la valorisation des acquis de l'expérience sur la programmation 2014-2015. Une de ses missions est de tendre vers une uniformisation des pratiques dans les établissements d'enseignement de promotion sociale et avec les autres opérateurs, ainsi que d'œuvrer au développement de sa visibilité et de sa qualité.

La collaboration est très étroite entre la valorisation des acquis de l'expérience pratiquée en enseignement de promotion sociale et la validation des compétences, telle qu'organisée par le consortium de validation des compétences. Une chargée de mission travaille à temps plein sur les relations entre les deux opérateurs. Un nouveau centre de compétence enseignement de promotion sociale sur les métiers de bouche vient d'ailleurs d'être inauguré à Bruxelles en collaboration avec le Service de formation des PME.

En vue de disposer d'une photographie de la

valorisation des acquis de l'expérience dans l'enseignement de promotion sociale, nous recueillons des données statistiques auprès des établissements tout au long de l'année 2015-2016. C'est sur cette base que je proposerai un nouveau cadre réglementaire et légal.

Enfin, l'enseignement de promotion sociale préside la commission de formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie (CoFOc) dans le cadre des travaux de l'ARES. Ce domaine concerne au premier chef son public, à savoir des adultes porteurs d'expériences et de parcours de vie multiples.

Au sein de cette commission, dès septembre 2015, les chargés de mission et les experts des hautes écoles, des universités et de l'enseignement de promotion sociale ont présenté la valorisation des acquis de l'expérience pratiquée dans leurs différentes institutions. Ces présentations ont été suivies de débats permettant aux divers acteurs de mieux connaître les modalités de mise en place du système chez chacun.

Tous ont exprimé leur volonté de poursuivre ce travail de partage et d'uniformisation des pratiques. Le dialogue est établi et la CoFOc reste évidemment le premier lieu où sont discutés les développements du processus de valorisation des acquis de l'expérience.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Madame la Ministre, je retiens que vous avez annoncé un nouveau cadre réglementaire.

Si vous êtes vous-même dépendante de travaux qui ne vous appartiennent pas, il serait tout-à-fait intéressant de fixer un calendrier, car le temps avance vite dans une législature. Le deuxième semestre 2018 risque d'être déjà beaucoup plus compliqué. La résolution elle-même date de la fin de la mandature précédente. Il serait intéressant de la concrétiser, car c'est un véritable avantage comparatif. Finalement, cela fait écho à la formation en alternance: il s'agit d'expériences pratiques qui peuvent être valorisées dans l'enseignement, puis, dans une carrière professionnelle.

Nous sommes donc au croisement entre la pratique et l'enseignement. Cela va dans la bonne direction – celle qui semble être partagée par tous en ce qui concerne l'enseignement de promotion sociale et en alternance.

1.4 Question orale de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Modules d'information et de conscientisation du FOREM à destination des étudiants et apprentis»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Madame la Ministre, le FOREM du Hainaut a décidé d'organiser une tournée dans les écoles de l'enseignement général, technique et professionnel à partir de la quatrième année secondaire. L'objectif est de conseiller les jeunes dans les possibilités d'emploi et l'orientation de leur carrière, mais aussi de leur donner les premières informations sur toute une série de comportements adéquats lorsqu'on recherche un emploi: l'importance de la ponctualité, la manière de rédiger un curriculum vitae ou une lettre de motivation, etc. L'opération se concentre sur le Hainaut, dans le cadre de la «garantie Jeunesse»; des fonds ont été obtenus spécifiquement pour cette action.

Qu'en est-il de l'enseignement de promotion sociale? Nous sommes en effet face à des étudiants dont le parcours professionnalisant les confronte beaucoup plus rapidement au marché de l'emploi que des étudiants du général, qui vont très certainement entamer des études supérieures. Avez-vous eu des contacts avec le FOREM ou avec votre collègue, Mme Tillieux, pour éventuellement adapter le discours et, surtout, évaluer ces actions? Souvent, en effet, les orientations dans les études et les choix à poser lorsqu'on entre sur le marché du travail sont déterminants. Or, beaucoup de jeunes manquent d'informations pour poser les bons choix.

Il serait intéressant de voir si cette expérience hennuyère est porteuse de fruits pour ensuite affecter certains budgets à de telles opérations favorisant l'entrée sur le marché de l'emploi. Dans quelle mesure le FOREM peut-il aider à l'obtention de stages? Ceux-ci sont souvent la première étape de l'obtention d'un emploi dans les milieux techniques et professionnels.

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Les démarches d'orientation pour les adultes s'inscrivent dans des dynamiques très différentes de celles destinées aux jeunes de l'enseignement obligatoire. L'orientation en promotion sociale est généralement effectuée dans un programme visant la remise au travail, notamment l'activation des chômeurs ou les cellules de reconversion, dans une dynamique volontaire d'insertion ou de réinsertion socioprofessionnelle ou en vue d'une réorientation ou d'une progression professionnelle. Les actions de l'enseignement de promotion sociale portent principalement sur les deux derniers axes qui reposent sur l'initiative des personnes ou sur l'intérêt suscité grâce à une opération de promotion. Les établissements et les pouvoirs organisateurs mènent de nombreuses actions pour s'inscrire dans leur tissu socioéconomique local, telles que des collaborations avec des CPAS, des associations et d'autres acteurs socioéconomiques, des journées portes ouvertes, des participations à des salons de l'emploi et de la formation, la promotion des for-

mations dispensées et la mutualisation de moyens pour organiser des structures d'orientation et de soutien aux apprentissages.

Votre question me permet de mettre en lumière deux dispositifs institutionnels existant en Région bruxelloise et en Région wallonne. À Bruxelles, grâce au soutien du Fonds social européen, deux équivalents temps plein sont détachés de l'enseignement de promotion sociale à Bruxelles Formation. Ce partenariat d'accueil, d'information et d'orientation sur la vie professionnelle fournit aux usagers des outils dans la recherche d'une formation et permet à l'enseignement de promotion sociale de prendre pleinement sa place parmi les opérateurs de formation bruxellois. Cette action devrait évoluer dans les mois à venir grâce à la création d'une Cité bruxelloise des métiers où il serait tout à fait logique que ces conseillers participent au développement des missions offertes dans ce lieu unique.

En Wallonie, depuis la deuxième moitié des années 1990, une convention-cadre lie le FOREM et l'enseignement de promotion sociale et prévoit 23 équivalents temps plein détachés dans les Carrefours Emploi Formation Orientation (CEFO) au sein des directions régionales du FOREM. À ces 23 équivalents temps plein s'ajoutent 8 autres de renfort. Cette convention s'est transformée en un «dispositif multipartenarial unique d'orientation tout au long de la vie» articulé autour des trois cités des métiers afin que chacun devienne acteur de son projet professionnel.

Ces conseillers en formation et orientation précédemment mis à disposition dans le partenariat CEFO poursuivent leurs missions dans la même optique. Ce dispositif s'appuie également sur la dynamique des bassins dans laquelle, faut-il le rappeler, l'enseignement de promotion sociale est inscrit. L'implication dans les bassins est essentielle pour donner de la cohérence et de l'ampleur aux actions et aux projets d'orientation et de sensibilisation aux métiers porteurs d'avenir.

Vous aurez donc bien compris le rôle important de l'enseignement de promotion sociale dans l'orientation des adultes et les synergies tangibles avec les opérateurs régionaux en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Ce lien entre les organismes régionaux de placement des demandeurs d'emploi et l'enseignement de promotion sociale est intéressant. On parle beaucoup du découpage des compétences. Je ne suis pas favorable à la régionalisation des compétences principales de notre Fédération. Par contre, la question se pose pour la promotion sociale. Cet enseignement permet en effet de réorienter certains demandeurs d'emploi. Son offre est différente de celle du FOREM. Le lien entre le FOREM ou Actiris et l'enseignement de promotion sociale doit permettre aux demandeurs d'emploi, mais

aussi aux travailleurs précaires, intérimaires ou en contrats à durée déterminée, de suivre ces formations. Il s'agit avant tout d'orienter vers les «bonnes» formations. Proposer une formation qui ne débouche pas sur un emploi, uniquement parce que son organisation est moins coûteuse ou plus facile, et parce qu'il «faut» proposer quelque chose aux demandeurs d'emploi, crée encore plus de déceptions. Les programmes de formation doivent tenir compte des métiers en pénurie. L'accrochage aux entreprises locales doit aussi orienter les formations.

1.5 Question de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Droit de bénéficier d'allocations à la sortie des études»

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – À l'heure où interviennent des changements sérieux concernant les allocations d'insertion, il nous semble important de faire le point sur les implications de ces modifications fédérales pour l'enseignement de promotion sociale. Selon la presse de ce jour, le gouvernement fédéral prévoit encore une explosion du nombre de demandeurs d'emploi privés d'allocations d'insertion. Selon l'ONEM, 1 849 jeunes de moins de 21 ans se seraient vu refuser ces allocations au sortir de leur année scolaire parce qu'ils n'avaient pas le diplôme requis. En outre, certains jeunes diplômés âgés de plus de 25 ans ne bénéficient pas non plus de ces allocations.

Le suivi d'une formation en enseignement de promotion sociale a des répercussions directes sur le déroulement du stage d'insertion professionnelle. Avant de bénéficier des allocations d'insertion, le jeune doit accomplir un stage d'insertion professionnelle de 310 jours, excepté les dimanches, soit environ un an. Ce stage débute lorsque le jeune a terminé ses études ouvrant le droit au premier jour d'inscription comme demandeur d'emploi auprès du service régional de l'emploi.

Si le jeune reprend une formation ou des études et qu'il est déjà inscrit comme demandeur d'emploi, cela peut avoir des conséquences sur le déroulement de son stage d'insertion professionnelle. S'il décide de poursuivre des études qu'il avait déjà entamées, le stage d'insertion déjà accompli est perdu. S'il s'inscrit dans une formation dite de longue durée, c'est-à-dire d'au moins neuf mois et de 20 heures par semaine en moyenne, le stage est suspendu.

La circulaire n° 5413 du 16 septembre 2015 reprend les conditions et attire l'attention des établissements de promotion sociale sur les changements intervenus dans la réglementation. Pourriez-

vous préciser l'impact de cette nouvelle réglementation en matière de stages? Je pensais qu'il existait une exception autorisant les jeunes à reprendre des études.

Les écoles de promotion sociale vous ont-elles fait part de difficultés qu'elles auraient rencontrées à la suite de cette nouvelle réglementation?

Un jeune de moins de 25 ans inscrit comme demandeur d'emploi verra-t-il ou non son stage d'insertion professionnelle suspendu, voire perdu, s'il reprend des études en enseignement de promotion sociale?

Par exemple, quelles sont les conséquences, sur le déroulement de son stage d'insertion professionnelle, pour un jeune qui a échoué dans un baccalauréat en haute école et qui s'inscrit comme demandeur d'emploi, s'il décide de reprendre un baccalauréat en enseignement de promotion sociale? Qu'en est-il si ce baccalauréat repris en enseignement de promotion sociale correspond à celui interrompu en haute école? L'horaire de la formation aura-t-il des conséquences sur la situation juridique du jeune?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Les dispositions légales relatives aux stages et aux allocations d'insertion ne relèvent pas de nos attributions. Les questions soulevées relèvent du texte régissant la matière relative aux études, formations et stages pendant le stage d'insertion professionnelle tel qu'il est décrit à l'article 36 de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage. Cette matière relève des compétences de l'ONEM puisqu'elle est directement liée à l'octroi du droit aux allocations.

Le parcours scolaire ou académique sous ses aspects administratifs et pédagogiques se déroule dans le respect des dispositions légales et réglementaires de l'enseignement. Il ne nous appartient donc pas de déterminer les conséquences de l'application de ces dernières sur le stage et sur les allocations. J'ai cependant souhaité obtenir des informations utiles auprès des autres niveaux de pouvoir compétents.

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles mesures, l'ONEM ne connaît pas l'identité des jeunes qui interrompent ou non leurs études sans avoir obtenu un diplôme ou un certificat. Les jeunes qui ont interrompu leurs études peuvent s'inscrire au service régional de l'emploi. En principe, ils peuvent bénéficier d'une allocation d'insertion à partir de 21 ans. Ni mes services ni les services régionaux, le FOREM en particulier, n'ont été saisis de difficultés particulières relatives à la gestion des implications liées à la réforme des allocations d'insertion.

En ce qui concerne une éventuelle suspen-

sion, voire perte, de son stage lors de la reprise d'études, seule la partie du stage d'insertion durant laquelle le jeune suit ce type d'études est invalidé. La reprise d'études interrompt le stage d'insertion, mais une fois ses études terminées, ou pas terminées d'ailleurs, le demandeur d'emploi pourra reprendre son stage là où il l'a laissé. La notion de reprise d'études de promotion sociale répond à la règle précitée, à savoir l'interruption du stage d'insertion. Par contre, les études de plein exercice qui ouvrent le droit aux allocations, supérieures ou égales à 27 crédits hors promotion sociale, font perdre le bénéfice du stage déjà accompli. Tout le stage est alors invalidé. Le jeune ne peut en effet obtenir aucune dispense pendant le stage d'insertion. Il doit rester disponible sur le marché de l'emploi, condition d'ouverture du droit aux allocations. Même si les études sont suivies dans un secteur où il y a pénurie de main-d'œuvre, il convient de refuser leur prise en compte pour l'accomplissement du stage d'insertion.

Enfin, quant à l'horaire de la formation, le stage d'insertion ne peut se dérouler valablement lorsque le jeune suit des études ou une formation dont la durée est de neuf mois ou plus et dont le nombre d'heures en moyenne par semaine, stage compris, est égal ou supérieur à vingt, dont dix ou plus se situent du lundi au vendredi de huit à dix-huit heures. Cet horaire, extrêmement précis, me semble peu lisible pour les personnes concernées.

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – Je suis moi-même perplexe quant à la bonne application de la norme fédérale. Si je comprends bien votre réponse, dans l'enseignement de promotion sociale, la reprise de cours ou d'études va suspendre ou interrompre le stage. Voilà qui ne va guère encourager le jeune à s'améliorer puisque, au pire, le stage sera annulé ou, au mieux, suspendu pendant qu'il poursuit ses études, sauf s'il s'agit d'études de moins de neuf mois et de moins de vingt heures, du lundi au vendredi. Aucune exception n'est prévue, même pour les métiers en pénurie. C'est particulièrement restrictif par rapport à l'enseignement, en général, mais aussi s'agissant de l'enseignement de promotion sociale.

1.6 Question de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Formation des sous-directeurs d'école de promotion sociale»

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – Nous avons eu l'occasion d'insister à plusieurs reprises sur le travail du personnel dans les établissements de promotion sociale. Nous savons tous qu'ils font un travail précieux. À cet égard, nous vous avons interrogée sur l'organisation de

la formation des sous-directeurs par le Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En effet, par le passé, nous avons constaté qu'aucune formation, pourtant nécessaire à l'obtention de leur nomination, n'était organisée. En l'absence de formation adéquate, ces sous-directeurs n'étaient pas nommés.

En juin dernier, Madame la Ministre, vous nous aviez précisé plusieurs choses.

D'abord, le Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles devait rédiger une proposition de programme de formation, l'échéancier et les modalités de mise en œuvre de cette formation. Ensuite, un groupe de travail avait été constitué et avait pour mandat d'élaborer un texte visant à modifier le décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection. Enfin, hormis les sous-directeurs, le travail de ce groupe devait également organiser des formations pour les candidats à des postes de chefs d'atelier et de secrétaires de direction.

Madame la Ministre, quel est l'état d'avancement de ce dossier? Pouvez-vous me donner des informations sur ce programme de formation? A-t-il été arrêté?

L'échéancier devait déboucher sur le début de la formation à la fonction de sélection de sous-directeurs, dans le courant du premier semestre 2016, et la fin de cette formation au premier semestre 2017. Serons-nous dans les temps?

Le groupe de travail a-t-il eu le temps de concevoir des référentiels pédagogiques pour ces postes? En effet, ces référentiels seront nécessaires à l'élaboration d'un texte législatif visant à modifier le décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection.

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Le groupe de travail a terminé l'avant-projet de décret. Ce texte a été soumis à l'analyse des services de l'Administration générale des Personnels de l'enseignement organisé par notre Fédération avant d'être prochainement intégré dans un décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement de promotion sociale. Cet avant-projet envisage l'ensemble des fonctions de sélection concernées dans l'enseignement de promotion sociale et comporte un plan de formation.

Pour chacune des fonctions de sélection envisagées, le brevet se compose de deux modules. Un premier module, identique pour les fonctions de sous-directeur, de chef d'atelier et de secrétaire de direction et d'une durée de vingt heures, visera au développement d'aptitudes relationnelles et à l'acquisition d'une méthode d'évaluation de l'action propre aux membres du personnel candidats à l'une de ces fonctions; le second module,

spécifique à chaque fonction et d'une durée de trente heures, aura pour objectif de développer chez les membres du personnel candidats à ces fonctions une aptitude à l'utilisation de matières législatives et réglementaires et une capacité de gestion administrative et/ou pédagogique adaptée à la fonction envisagée.

Les dossiers pédagogiques ne sont pas encore finalisés. Néanmoins, le texte proposé par le groupe de travail envisage également une modification de l'arrêté du gouvernement du 30 avril 2009 qui organise les formations des différentes sessions relatives aux fonctions de promotion et de sélection visées aux articles 19, 20 et 21 et accordant des dispenses en application des articles 23, 24 et 25 du décret du 4 janvier 1999.

Les finalités particulières des acquis et apprentissages et le programme des deux modules y sont aussi définis. Les référentiels pourront donc être élaborés rapidement, je le crois, par le Service général de l'Enseignement de notre Fédération.

Pour ce qui est du lancement des formations prévues, elles ne pourront évidemment l'être qu'après le parcours législatif de l'avant-projet de décret, mais il me semble que nous respectons le calendrier déjà évoqué et que vous avez rappelé dans votre question.

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). –

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse et je prends acte de l'état d'avancement du dossier: le groupe de travail a déjà élaboré un avant-projet de décret, celui-ci est en voie de finalisation, les programmes et modules sont déjà établis, les référentiels devraient donc pouvoir être élaborés dans la foulée. Je vous remercie, Madame la Ministre, d'être attentive à ce dossier; il est en effet important pour le fonctionnement des écoles de promotion sociale que les directions puissent être soutenues par des personnes de qualité. Nombreux sont ceux qui attendent de pouvoir suivre les formations et espèrent les réussir et être nommés.

(Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente, prend la présidence)

1.7 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Représentation des jeunes dans les médias»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Au mois de décembre, je vous interrogeais au sujet de la représentation des jeunes dans la presse écrite. Pour rappel, d'après l'étude intitulée *Image et représentation des jeunes dans la presse quotidienne belge francophone*, la presse écrite, lorsqu'elle ne parle pas de sportifs, véhicule une image assez négative

des jeunes.

Dans son rapport annuel 2014-2015, le Délégué général aux droits de l'enfant met en avant la difficulté pour les jeunes de trouver une place dans le champ médiatique francophone belge. D'après le Délégué général, «il manque aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, d'une volonté forte (...) de poursuivre son travail de pionnier en termes de diffusion d'une image inédite, constructive, honnête des réalités des jeunes de chez nous».

On sait que la mise en valeur des actions «Jeunesse» fait partie de votre note d'orientation stratégique «Jeunesse» présentée l'année dernière.

Madame la Ministre, partagez-vous le constat dressé par le Délégué général dans son rapport? Avez-vous des chiffres reflétant la représentation des jeunes dans les médias télévisuels francophones?

Avez-vous eu des contacts avec la RTBF afin d'entamer une réflexion pour pouvoir remédier à cette situation?

(Mme Christie Morreale, présidente, reprend la présidence.)

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, les baromètres publiés récemment sur l'image des jeunes confirment que l'image diffusée actuellement reflète peu la diversité et la richesse de notre jeunesse et de ses actions. En effet, l'enquête du CSA révèle que les jeunes, hormis les journalistes, sont passifs à l'écran. Plus de trois quarts des intervenants jeunes ne parlent pas. Si les jeunes sont souvent placés au centre du récit, ils sont rarement invités à s'exprimer directement. Les jeunes interviennent rarement comme acteurs de la société. Ils sont souvent cantonnés dans des rôles sociaux de jeunes travailleurs, d'élèves-étudiants et d'artistes. Par contre, ils ne sont pratiquement jamais représentants d'associations, de maisons de jeunesse, de partis politiques, etc. Les jeunes à l'écran sont plus souvent issus de la ville que de la campagne, un phénomène qui se renforce d'ailleurs avec l'âge.

L'étude du CSA a été menée sur un échantillon de programmes en production propre sur une semaine. Plus de 11 000 intervenants jeunes ont été identifiés et décrits pour un total de plus de 15 000 heures de programme. Une trentaine d'indicateurs ont été définis pour analyser la représentation des jeunes. Ils concernaient notamment leur identité sociale et socioéconomique, leurs rôles médiatiques, leurs rôles sociaux, leurs paroles et le contexte dans lequel ils apparaissaient.

L'étude était accompagnée d'un guide de bonnes pratiques 2013 *Jeunes et Médias*. Ce guide est également téléchargeable. Il a été présenté de

manière individuelle aux éditeurs audiovisuels, dont la RTBF évidemment. Un dialogue existe donc avec la RTBF, qui est sensible à la problématique. Les télévisions locales sont également impliquées dans le processus et certaines d'entre elles sont d'ailleurs très proactives quant à l'image des jeunes dans les médias. Bien sûr, toute démarche de sensibilisation doit se faire dans le respect de la liberté éditoriale des médias. Cela renforce l'intérêt d'outils comme le baromètre, qui permet d'objectiver un peu la problématique.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre. Je suis naturellement contente d'entendre que des contacts ont été pris avec la RTBF et les télévisions locales pour se pencher sur les résultats du baromètre, et ne je doute pas qu'ils porteront leurs fruits. En tout cas, je l'espère, parce que ces résultats interpellent.

1.8 Question de Mme Déborah Gérardon à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Mise en place d'un plan "Jeunesse" à Herstal»

Mme Déborah Gérardon (PS). – Madame la Ministre, tout comme moi, vous avez certainement appris que la ville de Herstal s'est dotée d'un plan «Jeunesse». En fait, 38 % de sa population a moins de 30 ans. La jeunesse occupe donc une place prépondérante dans les enjeux communaux. Ce plan d'action dédié à ce public reprend différentes mesures considérées comme transversales. Il a très récemment été approuvé par le conseil communal de Herstal. Son objectif est d'aider les jeunes. Ceux-ci sont très souvent inquiets quant à leur avenir. D'une certaine manière, le but est de leur permettre d'envisager le futur de manière plus positive. Les thèmes abordés par ce plan sont l'emploi, la formation, les écoles de devoirs, l'installation de réseaux WiFi gratuits, etc.

Cette question orale est aussi pour moi une occasion de saluer cette initiative. Je pense que ce plan constitue une première. Madame la Ministre, j'aimerais savoir comment la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait, d'une manière ou d'une autre, contribuer à cette démarche. Est-il possible d'envisager l'extension d'un tel plan à l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou des initiatives pilotes peuvent-elles être prises dans différentes villes où les jeunes représentent une part importante de la population?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Cette initiative de la ville de Herstal est excellente puisqu'elle promeut une politique locale de jeunesse. Sans doute ce plan a-t-il été adopté parce que, si je suis bien informée, la ville

de Herstal ne possède pas de structure de jeunesse agréée, notamment par la Communauté.

Je suis persuadée que l'échelon local constitue une pièce fondamentale d'une politique visant à la promotion de la citoyenneté et à l'émancipation des jeunes. Dans les semaines qui viennent, je soumettrai au gouvernement une note de politique locale de jeunesse dans laquelle je privilégie la participation active des jeunes aux décisions qui les concernent. Notre Fédération entend contribuer à cette démarche en incitant les communes à s'y atteler et ce, dans la perspective des futurs plans stratégiques transversaux des pouvoirs locaux. L'apport de la Fédération sera principalement d'ordre méthodologique pour fournir les outils adéquats, ce type de dynamique reposant en effet essentiellement sur les acteurs locaux. Un appel à projets sera également lancé afin de permettre le financement d'axes négociés entre les pouvoirs locaux et les jeunes. Cela débutera encore cette année avec une première phase de test concernant une douzaine de communes afin, je l'espère, d'affiner ensuite le dispositif pour pouvoir le généraliser à l'ensemble des communes qui le désirent.

Enfin, il est éminemment important pour moi de donner une place participative aux jeunes dans ce type de projet. Ceux-ci doivent être considérés comme des citoyens à part entière et comme des porteurs de potentiels qui ne demandent qu'à s'exprimer et non comme des menaces ou encore des fauteurs de troubles. Les jeunes doivent trouver une place dans la société aujourd'hui et dans la prise de décision politique. Je suis persuadée que si on les associe aux décisions, la personnalité politique des jeunes s'en trouvera améliorée, de même que leur confiance envers le monde politique. Il ne s'agit donc pas de décider pour, mais de décider avec. J'espère que ce plan «Jeunesse» que j'aurai l'occasion de vous présenter tout prochainement atteindra cet objectif.

Mme Déborah Gérardon (PS). — On vous sait pionnière dans beaucoup de domaines. Je constate que vous avez élaboré un plan particulier pour la jeunesse. Je trouve cela vraiment capital. Le manque de confiance envers les élus et le monde représentatif, ainsi que le manque de citoyenneté chez les jeunes résultent de divers facteurs, notamment un manque de concertation. Ils ne sont en effet pas toujours consultés et leur avis est bien souvent utilisé pour pouvoir décrier quelque chose et non dans un but constructif. Votre démarche doit donc être soulignée et je me réjouis de vous entendre présenter ce plan.

1.9 Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Anorexie chez les jeunes filles»

M. Yves Evrard (MR). — Madame la Ministre, ma question fait suite à des auditions très intéressantes que nous avons eues en commission des Sports sur le problème de l'anorexie dans le sport.

Certains chiffres montrent que l'anorexie mentale survient, dans 95 % des cas, chez des sujets, majoritairement féminins, âgés entre douze et dix-huit ans. C'est une maladie caractéristique de nos pays occidentaux qui sont à l'abri du besoin alimentaire.

Ce n'est bien entendu pas parce qu'une personne est très maigre ou surveille son poids de très près qu'elle est anorexique. Il s'agit ici d'un trouble du comportement alimentaire touchant principalement des jeunes filles qui peut avoir de graves conséquences sur la santé, par exemple en matière d'ostéoporose, au niveau psychologique voire physiologique.

Chez nos voisins, dans les pays anglo-saxons et scandinaves, il existe de véritables campagnes de sensibilisation au phénomène de l'anorexie. Qu'en est-il en Fédération Wallonie-Bruxelles? Je pense que la France vient d'adopter des règles et des lois, notamment dans le domaine du mannequinat, obligeant les mannequins à avoir un passeport délivré par un médecin pour exercer leur profession.

Comment pouvez-vous sensibiliser les jeunes filles des différents milieux? Avez-vous identifié ceux où ce phénomène est plus courant? Nous avons constaté en commission des Sports que ce domaine était très concerné par cette problématique.

Avez-vous déjà parlé de ce problème avec les ministres Collin et Milquet pour voir comment sensibiliser les jeunes à cette question?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. — Tout d'abord, les lieux les plus adaptés pour informer les jeunes sont ceux qu'ils fréquentent quotidiennement, à savoir l'école, les centres sportifs et le secteur des loisirs.

Quelques constats ont été révélés par des études scientifiques sur cette question. Premièrement, les troubles du comportement alimentaire ne toucheraient pas uniquement les filles. On assiste aujourd'hui à une augmentation manifeste du phénomène chez les garçons. Aussi, deux troubles majeurs sont connus dans le monde sportif: l'anorexie et la boulimie. Ces troubles relèvent d'une prise en charge difficile et sont lourds de conséquences, tant pour la santé que pour la carrière sportive de la personne concernée. Ils sont annoncés par des signes précurseurs et aggravés par des facteurs de risque sur lesquels doit s'orienter la prévention. Des études ont démontré que certains sports sont anorexigènes, spécifiquement ceux pour lesquels s'exercent une tyrannie

de l'apparence et de la minceur comme la gymnastique, la danse classique ou l'endurance. Il serait utile de les recenser et de chiffrer le phénomène.

L'anorexie et la boulimie sont souvent difficiles à aborder en consultation. Dès lors, il conviendrait de sensibiliser les professionnels du monde du sport à ce thème, qu'il s'agisse des moniteurs des 18 centres sportifs au sein de l'ADEPS, des 6 centres du Conseil du sport ainsi que les fédérations sportives, clubs affiliés et pouvoirs locaux.

Ces études rappellent l'existence de différents facteurs de vulnérabilité, tant sportifs que psychologiques à prendre en considération. Les facteurs liés à la personnalité, telle que l'insatisfaction corporelle vis-à-vis de l'image que renvoie la silhouette ou encore l'apport de la maturité et de ses transformations corporelles, pourraient également être abordés en classe. Une sensibilisation des professeurs serait opportune de même qu'un partenariat entre la famille et l'école.

Néanmoins, je rappelle que la sensibilisation au phénomène de l'anorexie et de la boulimie est une compétence relative à la promotion et à la prévention de la santé, matière qui a été régionalisée dans le cadre des accords de la Sainte-Émilie. Cela n'empêche pas des actions de sensibilisation vers les publics évoqués.

M. Yves Evrard (MR). – Je vous remercie pour cette réponse exhaustive. Quant aux compétences, on sent que vous êtes sensible à cette question. En outre, pour les enfants entre 12 et 18 ans, la compétence n'est pas régionalisée. Du côté du sport, même s'il revient à M. Collin de prendre en charge cette question, la sensibilisation doit être encouragée, d'autant que nous connaissons le harcèlement relatif au poids et à l'apparence qui peut avoir cours entre jeunes sur Facebook.

1.10 Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Fossé croissant entre hommes et femmes dans l'accès aux emplois d'avenir»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Les perspectives d'emploi présentées lors du Forum économique mondial de Davos sont extrêmement négatives puisqu'on annonce la perte nette de cinq millions d'emplois. La situation s'avère plus préjudiciable encore pour les femmes puisqu'il semblerait que compte tenu de cette évolution globale, l'accès aux métiers issus de la quatrième révolution industrielle leur serait beaucoup plus difficile.

Disposez-vous d'informations plus précises à ce sujet? Pourriez-vous faire le point sur ces métiers issus de la quatrième révolution industrielle?

On pense souvent aux nouvelles technologies numériques et tout ce qui relève de la robotisation et de l'automatisation de certaines tâches.

Dans le cas où ces prévisions mondiales vaudraient pour notre Fédération, quelles seraient les mesures à prendre? Celles-ci devraient certainement faire l'objet d'une collaboration avec M. Marcourt, Mme Tillieux et Mme Milquet.

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – L'étude du Forum économique de Davos met en avant les conséquences qu'aura la quatrième révolution industrielle sur les femmes en matière d'emploi. Le fossé entre les hommes et les femmes pourrait encore s'agrandir.

Il est donc important que nous soyons toutes et tous conscients de ce fait et que nous prenions, dès à présent, des mesures en vue de réduire ce fossé tant dans le monde politique que dans le marché de l'emploi, mais aussi auprès des jeunes scolarisés qui s'approprient à choisir leur filière d'études.

De façon générale, les femmes sont moins présentes sur le marché du travail que les hommes et, quand elles y accèdent, c'est souvent dans des conditions moins favorables: précarité des contrats de travail, bas salaires, travail à temps partiel, carrière plane liée au plafond de verre, ségrégation horizontale, etc.

J'ai lancé au début de mon mandat l'Assemblée pour les Droits des Femmes, Alter Égales. Dans ce cadre, des associations et mouvements de femmes ont choisi de travailler pendant un an sur le thème du droit à l'égalité au travail.

Trois sous-commissions pilotées par des associations majeures ont analysé les inégalités à l'emploi pour les femmes.

La première sous-commission s'est attelée à la définition d'un emploi de qualité pour les femmes, la deuxième s'est occupée de l'articulation vie privée-vie professionnelle et la troisième était consacrée aux stéréotypes.

Les travaux de ces sous-commissions ont abouti à plusieurs recommandations portant sur l'accès des femmes au travail et la lutte contre les inégalités. Vingt-sept propositions et recommandations s'adressant à l'ensemble des niveaux de pouvoir ont été présentées à cette assemblée le 10 décembre 2015.

En tant que ministre des Droits des femmes, les associations m'ont accordé leur confiance pour que je sois leur porte-parole et le relais de ces recommandations auprès des autres niveaux de pouvoir et des ministres compétents. La brochure *Alter Égales, Assemblée pour les droits des femmes. 2015: Égalité au travail* contenant les 27 recommandations a d'ailleurs été envoyée ré-

cemment à tous les gouvernements. Nous attendons leur réponse afin de pouvoir entamer un dialogue constructif.

Parallèlement au travail mené par cette assemblée, nous poursuivons un travail de sensibilisation en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mon département mène depuis plusieurs années des actions de sensibilisation auprès des acteurs et actrices scolaires. Les inégalités entre les femmes et les hommes ne commencent pas à l'entrée du marché de l'emploi, elles sont amorcées bien plus tôt, dans le milieu familial et scolaire. Nous venons d'ailleurs, à l'occasion de la question de Mme Péciaux, de parler longuement de l'action de sensibilisation sur les stéréotypes menée dans le cadre du projet *Girls day, Boys day*.

Toujours dans cette perspective de déconstruction des stéréotypes dès le plus jeune âge, mon département produit également des publications visant à sensibiliser les enseignants aux stéréotypes, notamment dans les manuels scolaires, et met à leur disposition un module de formation en ligne sur l'égalité des filles et des garçons à l'école.

Cette étude est intéressante, mais ce qui l'est tout autant, c'est de pouvoir, tous ensemble, tous niveaux de pouvoir confondus, lutter contre les inégalités qui existent aujourd'hui. On voit bien qu'elles sont nombreuses étant donné les différentes mesures prises tant sur le plan régional que fédéral. C'est la responsabilité des gouvernements de veiller à ce que le marché de l'emploi soit et continue à être accessible de manière égalitaire aux femmes et aux hommes.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Je vous remercie pour ces éléments de réponse, Madame la Ministre. L'enjeu essentiel se situe effectivement dans la formation et l'enseignement. Pour que ces métiers soient accessibles, il faut travailler sur l'orientation. Je crois que cela se joue en deux temps. Il convient d'abord d'ouvrir des perspectives vers ces métiers, d'informer sur leur existence. Ensuite, dans le cadre de la formation, il faut assurer l'adaptation des études à ces métiers. Même sur ce point-là, il y a du travail à accomplir. Enfin, sans qu'il y ait a priori de raison objective, on sait qu'il est beaucoup plus difficile d'attirer les femmes vers des métiers techniques ou scientifiques. Il faudra peut-être prévoir, hormis l'école, d'autres lieux d'information et de sensibilisation pour attirer le public féminin vers ces études, afin que cette différence inacceptable qui existe déjà sur le marché de l'emploi ne s'accroisse pas avec cette quatrième révolution industrielle.

1.11 Question de Mme Sophie Péciaux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Campagne Girls day, Boys day»

Mme Sophie Péciaux (PS). – La campagne *Girls day, Boys day* 2016 vient d'être lancée. Cette campagne constitue une des 34 mesures de votre plan en faveur de l'égalité hommes-femmes et de la lutte contre les stéréotypes.

Des classes entières seront concernées par ce projet qui tente de chasser les stéréotypes liés au genre dans le choix des métiers. Une mécanicienne, un puériculteur, cela fait encore trop souvent sourire... Et pourtant, que de vocations gâchées!

Depuis 2013 et le lancement de cette campagne, ce sont près de 5 000 élèves des premier et second degrés qui ont été concernés par ce projet qui va crescendo, et je vous en félicite.

Madame la Ministre, pour cette nouvelle édition, un objectif quantitatif a-t-il été fixé et plus particulièrement pour les journées phares du 21 au 25 mars 2016?

Une évaluation des résultats de campagnes précédentes a-t-elle été effectuée? Dans l'affirmative, pourriez-vous partager avec nous les constats que vous en tirez?

Les écoles participent-elles au projet tous réseaux confondus? Les enseignants sont-ils réceptifs?

Les classes de l'enseignement fondamental seront-elles concernées? Votre collègue chargée de l'Enseignement obligatoire est-elle sensibilisée à cette initiative?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – L'un des objectifs du projet *Girls day, Boys day* est de toucher le plus grand nombre possible d'élèves et d'enseignants. Les partenaires de ce projet y travaillent et nous enregistrons, durant les trois dernières années, une augmentation notable du taux de participants au projet. En 2013, 737 élèves ont participé au projet. En 2014, ils étaient 1 729 et en 2015, 2 387, soit une belle progression. Pour l'année 2016, la tendance se confirme puisque 3 744 élèves vont bénéficier de cette sensibilisation qui vise à encourager les jeunes à choisir un métier ou des études sans préjugés.

Ce projet est ouvert à l'ensemble des écoles de l'enseignement secondaire et tous les réseaux d'enseignement y participent. Une circulaire électronique ainsi qu'un courrier papier sont envoyés chaque année entre octobre et novembre afin d'informer les écoles.

Le projet *Technogirls*, qui avait été développé par le secteur de l'enseignement en 2013 et 2014, visait spécifiquement les élèves de 6^e primaire. Son objectif était de faire découvrir aux élèves que la technique et les technologies ne sont pas uniquement une histoire de garçons.

La méthodologie utilisée repose sur des vi-

sites dans des entreprises en Wallonie, à Bruxelles et en Communauté germanophone. Ce projet a élargi ses objectifs pour viser un public plus large. Il s'intitule désormais *TechnoTeens* et s'adresse à un public d'adolescents.

En ce qui concerne l'évaluation du projet *Girls day, Boys day*, outre le fait que l'évolution des éditions précédentes indique que le nombre de participants – élèves, corps enseignant, témoins et partenaires d'animation – augmente d'année en année, l'analyse montre qu'il y a un équilibre en termes de mixité chez les élèves et que 75 % d'entre eux sont en classe de deuxième année secondaire.

À côté de l'évaluation quantitative, une analyse qualitative, par une formule de sondage d'opinion, est réalisée auprès des parents, des élèves, des enseignants, des témoins et des partenaires. Ce sondage met en évidence une perception très positive du projet. En effet, les participants interrogés se montrent enthousiastes par rapport au projet et souhaitent le voir se poursuivre dans le temps. Il apparaît aussi que le projet a permis aux élèves de découvrir plusieurs métiers atypiques et a donné l'envie à plusieurs d'entre eux d'exercer ce type de métier dans le futur.

Il apparaît également qu'avant de participer au projet, la moitié des élèves interrogés ne connaissaient pas de professionnels exerçant un métier atypique pour son sexe. Au terme du projet, 84 % d'entre eux pensent qu'il n'y a pas de secteurs réservés aux femmes ou aux hommes. Dans 94 % des cas, les élèves se sont montrés intéressés et très satisfaits par les animations.

En ce qui concerne les enseignants, si les deux premières éditions mettaient en évidence une implication réservée du personnel pédagogique, l'évaluation de 2015 observe qu'à la suite de la mise en place d'outils de sensibilisation spécifiques, comme une charte soulignant l'importance de la participation des encadrants, on a constaté une présence et une participation accrues des enseignants, ce dont je me réjouis.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je m'en réjouis également. Je vous remercie pour les informations relatives à l'évaluation tant quantitative que qualitative. Il est intéressant de noter qu'un nombre plus important d'élèves de deuxième année secondaire est touché. Je ne doute pas qu'à l'avenir, cela ait des répercussions sur leur parcours scolaire. L'Université de Mons a également mis en œuvre des pratiques de lutte contre les stéréotypes. Tout cela témoigne d'une volonté de permettre aux jeunes de choisir librement leur qualification professionnelle sans se limiter nécessairement à la direction que les images de la vie peuvent leur indiquer.

1.12 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale,

de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Suivi du plan "Antidiscrimination"»

1.13 Question de M. Patrick Prévot à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Promotion de la charte éthique dans le sport et suivi du plan "Antidiscrimination"»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

En vertu de l'article 81 de notre règlement, si l'auteur d'une question est absent – c'est le cas de M. Prévot –, la question est considérée comme retirée, à moins que le ministre n'exprime le désir d'y répondre. Il y a deux semaines, s'agissant de questions jointes, la ministre avait répondu aux deux questions. Si vous êtes d'accord, Madame la Ministre, cette procédure permettrait à Mme Pécriaux de poser sa question pour le prix de deux réponses! (*Assentiment de Mme la ministre.*)

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, en décembre 2014, vous avez présenté un ambitieux plan «Antidiscrimination». Vous avez rappelé avec raison que tous les niveaux de pouvoir étaient concernés par la lutte contre les discriminations. En parallèle de la mise en œuvre d'une série de mesures et de la coordination avec vos collègues du gouvernement pour la mise en œuvre de certaines autres, des contacts avec les représentants des différentes entités susceptibles d'être concernées devaient être pris, afin de permettre l'échange de bonnes pratiques, éventuellement de partager des initiatives et de s'inspirer mutuellement des expériences vécues. Des évaluations annuelles doivent être organisées par des représentants des gouvernements et des groupes d'experts.

Madame la Ministre, l'évaluation annuelle de la mise en œuvre de ce plan a-t-elle déjà été effectuée? Les expériences et bonnes pratiques ont-elles pu être échangées? Si oui, sur quelles mesures ou thématiques spécifiques portent-elles et quels en sont les résultats?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Comme prévu dans l'accord de gouvernement, un inventaire de la mise en œuvre des mesures du plan est en train d'être réalisé avec le groupe de suivi qui est composé des représentants de chaque cabinet, du Centre pour l'égalité des chances, de l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes et de mon administration.

L'objectif est d'identifier les mesures déjà concrétisées, celles qui sont en cours et celles qui

doivent être lancées.

Sans entrer dans le détail des cinquante-trois mesures, je peux revenir sur certaines d'entre elles parmi les plus emblématiques, comme l'ouverture du cours de philosophie et de citoyenneté. L'organisation et les référentiels de ce cours font l'objet d'un travail quotidien que je salue. Vous avez également pu découvrir la nouvelle campagne de lutte contre l'homophobie et la transphobie, ainsi que, notamment, le nouveau guide pédagogique à l'attention des professionnels de l'enseignement, de la jeunesse et du sport. Nous avons lancé cette campagne hier.

La question de la diversité au sein du ministère est également en cours de réflexion. Une conseillère «fonction publique inclusive» a d'ailleurs été engagée dans le service du personnel pour améliorer l'intégration des personnes handicapées au ministère de la Fédération. Elle sera amenée à travailler en étroite collaboration avec mes services pour organiser, entre autres, des campagnes internes à l'administration.

En ce qui concerne la diversité dans les médias audiovisuels, je travaille avec mon collègue Jean-Claude Marcourt à une reconduction du baromètre sur la diversité dans les médias francophones.

Pour ce qui est d'améliorer la protection des personnes transgenres contre les discriminations, vous le savez, la mesure a été réalisée avec votre collaboration puisque le décret relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations a été modifié en 2015.

Pour avoir une évaluation définitive, il faudra attendre la fin de la législature, car il s'agit d'un travail de longue haleine.

Je rejoins entièrement M. Prévot dans l'idée, contenue en filigrane dans sa question, que les pouvoirs publics doivent utiliser tous les leviers disponibles pour lutter contre l'homophobie. C'est en ce sens que j'ai interpellé mon homologue du gouvernement fédéral, Mme Elke Sleurs. L'idéal serait de reprendre au plus vite les travaux du plan interfédéral de lutte contre l'homophobie, entrepris lors de la législature précédente.

De la même façon, en matière de politique criminelle, je souhaiterais voir inscrite dans la note-cadre de sécurité intégrale la lutte contre les discriminations et, notamment, la désignation au sein de chaque zone de police d'agents de référence sur les discriminations. Je pense que ce devrait être une des priorités du gouvernement fédéral.

En ce qui concerne les compétences de notre Fédération, la première grande campagne de large ampleur de lutte contre l'homophobie et la transphobie en Belgique francophone a été lancée hier. Quatre semaines de diffusion sont prévues en février et en mai de cette année.

Pour ce qui concerne les travaux sur la charte éthique dans le sport, la collaboration avec le ministre des Sports est fructueuse et nous nous réunissons périodiquement pour faire le point, notamment, sur la mise en œuvre du plan «Anti-discrimination».

Enfin, par rapport à la lutte contre les discours de haine, c'est le Bureau international de la Jeunesse qui est chargé de coordonner la campagne *No Hate* en Belgique francophone. De nombreuses autres initiatives existent qu'il va falloir coordonner. J'ai d'ailleurs prévu d'interroger les jeunes sur leurs habitudes d'utilisation des médias sociaux pour optimiser les mesures à prendre.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, j'ai bien entendu que l'évaluation annuelle était en cours. Je vous sais gré d'avoir levé un coin du voile sur les thèmes qui avaient été retenus et pour lesquels des actions sont déjà prévues, voire en cours.

Je reviendrai vers vous dans ce dossier et aborderai l'évaluation annuelle en temps utile.

1.14 Question orale de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Accès des femmes à certaines professions dans le secteur de la construction»

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, cette question revient sur différents éléments évoqués cet après-midi. Le secteur de la construction est majoritairement masculin: à peine 1 % de femmes y travaillent; elles s'y épanouissent. Ce secteur est victime de nombreux clichés qui tiennent de moins en moins la route: la plupart d'entre eux sont erronés et l'évolution technologique rend ces métiers tout à fait accessibles aux femmes. Si les mentalités évoluent, de nombreuses jeunes filles ou femmes n'imaginent même pas qu'il existe des possibilités de s'épanouir dans des carrières qu'elles pensent inaccessibles.

Madame la Ministre, ma collègue Mme Pécriaux a abordé des actions du type *Girls day*, *Boys day* qui ont été mises en place pour faire tomber les nombreux clichés que je viens d'évoquer.

Mises à part ces initiatives pertinentes, avez-vous des contacts avec les fédérations professionnelles pour mettre en place des synergies visant à diminuer le clivage actuel quant à l'accès des femmes à certains types de métier?

Nous avons aussi épinglé cet après-midi la structure Alter Égales qui, dans ses conclusions, rappelait l'importance de renforcer les collaborations entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les

secteurs concernés pour améliorer le droit à l'égalité au travail.

Je fais ici un parallèle avec l'initiative qu'a prise votre collègue Marcourt pour doper l'égalité des genres dans le domaine scientifique: une initiative et des moyens qui pourraient être transposés aux métiers de la construction. Quelles sont votre analyse et vos propositions?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – En effet, nous avons des contacts avec les fédérations professionnelles, les Régions et les différents niveaux de pouvoir. Ces contacts se font, en particulier, dans le cadre du projet *Girls day*, *Boys day* pour lequel les coordinatrices provinciales recherchent chaque année des témoins. Cette démarche nous permet de rencontrer des professionnels de secteurs très variés.

Lors du colloque organisé le 29 mai dernier par le cabinet de la ministre de l'Éducation sur les relations entre les écoles et les entreprises, des contacts ont été pris avec plusieurs fédérations professionnelles en vue de les faire participer aux rencontres *Girls day*, *Boys day*. Nous avons rencontré des membres du Centre de Formation Bois qui forme aux métiers de l'industrie transformatrice du bois et du meuble, de l'organisation Educam Partner qui travaille sur les relations entre les écoles et les entreprises dans le domaine automobile, de Formelec, organisme de formation dans le secteur de l'électrotechnique et de l'Union des Artisans du Patrimoine qui regroupe une série d'artisans dans des domaines variés.

D'autre part, le site internet intitulé «Mon école, mon métier» propose des informations sur les métiers et une aide à l'orientation dans les filières de l'enseignement qualifiant. Il présente des fiches sur les métiers, destinées à un large public: les élèves, les parents, les chefs d'établissement, les enseignants, les éducateurs, les intervenants et les professionnels de l'orientation. Il permet une recherche par secteur de formation ou par débouché. Pour chaque métier, le visiteur ou la visiteuse peut télécharger une fiche, découvrir son contenu et même consulter la liste des établissements scolaires qui organisent ce type d'études en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est la dernière réalisation du projet «Mon école, mon métier» qui lutte contre l'orientation par défaut et nourrit la réflexion des élèves pour qu'ils fassent un choix en connaissance de cause au moment de se tourner vers l'enseignement qualifiant.

Enfin, dans le plan sur l'égalité entre les femmes et les hommes comprenant 34 actions, plusieurs visent à déconstruire les stéréotypes et les normes de genre dans les métiers. Elles conduiront à des collaborations avec les secteurs professionnels.

Nous avons trois propositions pour renforcer les synergies entre l'enseignement qualifiant et le

monde du travail. La première est une interface commune aux différentes structures publiques et associatives actives dans l'orientation des jeunes et des élèves qui propose une information harmonisée, objective et non commerciale sur les spécificités de chaque filière d'études, les opportunités et les réalités du marché de l'emploi, les métiers porteurs et les qualifications attendues. La deuxième consiste à promouvoir, en cinquième et sixième primaires et durant le tronc commun allongé, les projets favorisant la découverte des métiers qualifiants. La dernière prévoit d'enrichir le développement des Cités des métiers en y associant les acteurs de la formation et de l'enseignement qualifiant, mais aussi des entreprises pour montrer aux jeunes la réalité des métiers techniques et technologiques.

M. Yves Evrard (MR). – Ces initiatives visent à permettre aux jeunes de trouver un métier qui leur correspond. J'imagine que, dans vos actions, vous veillez à déconstruire les clichés, notamment de la gent féminine par rapport à certaines professions. J'espère aussi que vous incitez les employeurs à faire fi des a priori dans certains secteurs.

La première question de cet après-midi évoquait la convention-cadre signée avec le secteur de la construction. Avez-vous été attentive à ces dimensions? Il s'agit de tout faire pour que vos partenaires s'orientent plus souvent vers un public féminin.

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – La convention spécifique intègre une approche particulière visant à casser les stéréotypes qui subsistent encore dans les métiers de la construction.

1.15 Question de Mme Déborah Gérardon à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Campagne des magasins français U pour un Noël sans préjugés sexistes»

Mme Déborah Gérardon (PS). – Les fêtes de fin d'année sont déjà loin. Cette période est souvent marquée par la multiplication de publicités en version papier, numérique ou audiovisuelle qui visent à promouvoir les derniers jouets à la mode ou les grands classiques qui aideront le Père Noël dans ses choix. La plupart du temps, ces publications sont stéréotypées et catégorisent les jouets en fonction du genre de l'enfant à qui ils sont destinés: la voiture pour le petit mec et la poupée pour la petite fille.

Il faut pourtant lutter contre les stéréotypes dès le plus jeune âge et inverser la tendance qui veut que les fabricants de jouets basent l'essentiel

de leur stratégie de marketing sur le genre de l'enfant. Le groupe français de magasins U a décidé de lutter contre ce phénomène et de lancer la campagne *Noël sans préjugé*. Je salue l'initiative de cette chaîne qui a effacé toute distinction de genre dans ses catalogues de jouets et ses publicités télévisuelles, ce qui permet aux enfants de choisir simplement le jeu qui leur plaît, peu importe leur genre, et non celui que la société voudrait qu'ils aiment.

Que pensez-vous de cette opération, Madame la Ministre? Ne pourrait-on pas encourager d'une façon ou d'une autre les initiatives de revendeurs qui décideraient d'appliquer ce principe de *Noël sans préjugé*?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Les stéréotypes persistent et s'expriment aussi dans le choix des jouets pour enfants. Je pense, par exemple, aux catalogues de jouets comprenant des pages roses et des pages bleues pour nous signifier que l'offre s'adresse aux filles ou aux garçons. Dans certains magasins, on trouve encore les mentions «Rayon filles» et «Rayon garçons». Face à ces constats, l'initiative de cette grande enseigne française de supermarchés qui a souhaité casser les codes et bouleverser les stéréotypes lors des fêtes de fin d'année doit évidemment être saluée.

Cependant, les questions liées à l'économie et au commerce n'étant pas de mon ressort, je propose d'agir en premier lieu dans le cadre des compétences de notre Fédération. Plusieurs actions sont régulièrement menées pour lutter contre les stéréotypes sexistes, notamment dans le domaine du sport, de l'enseignement, des loisirs et des médias. Par exemple, l'exposition itinérante *Rose ou bleu, seulement si je veux*, financée et diffusée par mon département depuis 2010, invite les enfants de 3 à 8 ans à entrer dans une histoire permettant de s'affranchir des stéréotypes de genre. Cette exposition continue à être proposée au personnel de l'éducation.

Un module de formation en ligne *Filles-garçons: une même école?* a pour objectif de promouvoir l'égalité des garçons et des filles à l'école en proposant des pistes didactiques concrètes susceptibles de favoriser une réflexion sur les représentations du rapport filles-garçons à l'école, de manière à éviter la reproduction des stéréotypes de genre.

Le guide *Sexes et manuels*, diffusé depuis octobre 2012, vise lui aussi à sensibiliser le monde éducatif et à communiquer aux professionnels des clés pour détecter les représentations stéréotypées présentes au sein des manuels. Nous travaillons en collaboration avec le cabinet de Mme Milquet pour encore améliorer la législation et les manuels scolaires, le but étant que ceux-ci ne comportent vraiment plus de stéréotypes.

Des actions sont également développées dans le cadre du plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes. Nous avons déjà parlé du projet *Girls day, Boys day*. Je ne reviendrai pas sur les chiffres, mais cette animation sensibilise vraiment les jeunes au choix d'un métier ou d'une formation sans faire référence à des stéréotypes. Nous luttons également contre ceux-ci dans le domaine des sports et des loisirs. Nous y consacrerons un large débat demain, mais, comme vous le savez, je m'intéresse également aux questions de mixité qui, me semble-t-il, peuvent permettre tendre davantage vers l'égalité.

Enfin, le thème choisi, le 10 décembre dernier, par l'Assemblée Alter Égales est *Le droit à ne pas être stigmatisée*. Elle se penchera donc, durant toute cette année 2016, sur la question des stéréotypes à l'encontre des femmes et des hommes et des préjugés sexistes qui perdurent. Le comité de pilotage définit actuellement les trois thématiques prioritaires qui seront travaillées en sous-commission. J'espère pouvoir, très prochainement, lancer l'appel à projets relatif à ce thème.

Mme Deborah Gérardon (PS). – Le choix des jouets reste plutôt basé sur le genre que sur l'âge, qui est pourtant le seul critère intéressant pour déterminer si le jouet correspond à l'enfant. J'apprends que le commerce ne fait pas partie de vos compétences. J'interrogerai donc votre collègue à ce sujet. Je ne peux que saluer toutes les initiatives et tiens à rappeler que combattre les stéréotypes dès le plus jeune âge est certainement un vecteur de réussite.

1.16 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Harcèlement et sexisme en rue envers les femmes, l'exemple marocain»

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Au Maroc, toute personne qui insulte un tiers en rue sera bientôt passible d'un mois à un an d'emprisonnement et d'une amende ou de l'une de ces deux peines. Fait rare et que l'on peut saluer: les sanctions seront plus lourdes si la diffamation ou l'injure publique vise une femme en raison de son sexe. Dans ce cas, les peines iront d'un mois à deux ans de prison et la sanction financière sera deux fois et demie plus élevée.

Les sanctions ne relèvent pas des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais nous devons attirer l'attention sur le fait que ces comportements sont intolérables. L'an dernier, Mme Morreale et M. Prévot ont d'ailleurs organisé une campagne sur le harcèlement en rue en demandant qu'il figure au rang des priorités de tous les niveaux de pouvoir. Si je ne me trompe, il y avait aussi eu des prises de position communes

avec M. Prévot et Mme Frémault, respectivement ministre wallon et ministre bruxelloise, pour rappeler à quel point le sexisme en rue était pris au sérieux.

En son temps, Mme Milquet, alors ministre de l'Intérieur de l'Égalité des chances, avait déposé un projet de loi pour réprimer le sexisme et le harcèlement en rue. Il s'agissait d'introduire un dispositif allant plus loin que la sanction, l'objectif ne se limitant pas à sanctionner l'incitation à la discrimination, mais aussi le fait de la commettre. Ce projet n'a pas eu de suite en raison des difficultés à l'appliquer et de la lourdeur administrative qu'il aurait engendrée. Ne pensez-vous pas qu'une initiative en la matière devrait tout de même être prise, Madame la Ministre? Avez-vous eu des contacts avec vos collègues des autres niveaux de pouvoir pour introduire le harcèlement et le sexisme en rue dans les priorités par le biais de l'une ou l'autre initiative? Des actions sont-elles prévues à l'avenir? Que pensez-vous de l'initiative prise au Maroc?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – En Belgique, nous disposons d'une législation similaire à celle que vous évoquez à propos du Maroc. En effet, le 22 mai 2014, la loi tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public a été adoptée.

Cette loi prévoit un emprisonnement d'un mois à un an et une amende de cinquante à mille euros, pour tout geste ou comportement qui a manifestement pour objet d'exprimer un mépris à l'égard d'une personne, en raison de son appartenance sexuelle, ou de la considérer, pour la même raison, comme inférieure ou comme réduite essentiellement à sa dimension sexuelle, et qui entraîne une atteinte grave à sa dignité.

S'il apparaît que cette loi est encore difficile à mettre en œuvre, du fait notamment de la difficulté à apporter la preuve, elle se révèle également comme un instrument de prévention important.

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a réalisé une brochure d'information intitulée *Anti-sexisme, mode d'emploi* visant à faire connaître la loi au grand public, son champ d'application, les peines encourues ainsi que la procédure à suivre en tant que victime.

Afin de mieux appréhender le phénomène de l'insécurité dans les espaces urbains, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient actuellement une recherche menée en partenariat entre trois institutions universitaires – l'ULB, l'ULg et l'UMONS –, avec des membres de la société civile et les pouvoirs publics.

Cette recherche tend à identifier les types de violence et les sources d'insécurité dans l'espace urbain pour les femmes, à mieux saisir les types d'espace dans lesquels les femmes se sentent en

danger, ainsi que leurs caractéristiques, à étudier le décalage entre les perceptions et les expériences des femmes, à comparer l'expérience et la perception des femmes et des hommes et à comparer trois villes belges francophones: Bruxelles, Liège et Mons.

La thématique du harcèlement fait partie du Plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales 2015-2019 que je coordonne et qui est mis en œuvre avec mes homologues de la COCOF et de la Wallonie.

Dans ce cadre, je soutiens notamment des initiatives menées par des associations spécialisées. J'en relèverai quelques-unes.

Ces dernières années, plusieurs subventions ont été accordées à l'ASBL Garance, spécialisée en prévention primaire. En 2014, Garance a réédité un guide de sécurité pour les femmes intitulé *Echappez-belle*. Réalisé en 2004 et mis à jour en 2014, ce guide a été diffusé à plus de 10 000 exemplaires et téléchargé des dizaines de milliers de fois.

En 2015, une subvention a également été accordée à Garance pour la réalisation d'une recherche-action explorant la question du harcèlement sexiste dans l'espace public. Cette étude vise plutôt à obtenir une meilleure compréhension du profil des harceleurs ainsi que de leurs motivations.

Enfin, dans les écoles, des actions de sensibilisation à la problématique du harcèlement reçoivent aussi une aide. Je citerai l'ASBL Touche pas à ma pote soutenue à la fois par mon département et par ma collègue Joëlle Milquet.

J'ai à nouveau soutenu l'ASBL Garance dans la mise en œuvre de son projet «Rendre les enfants CAPables» qui vise le développement de leurs compétences, afin qu'ils puissent détecter et réagir à toute forme d'abus, qu'il s'agisse de harcèlement à l'école ou d'abus dans la sphère privée ou publique.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Je remercie la ministre pour sa réponse très étoffée et très intéressante. Je ne peux bien sûr que l'encourager à poursuivre dans cette voie et à développer ses actions dans ce domaine, en collaboration avec toutes les forces vives et toutes les associations. Je me réjouis aussi qu'elle travaille de concert avec la ministre de l'Éducation. En effet, il faut combattre le sexisme dès le plus jeune âge, dès l'enseignement primaire, sinon maternel.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, de Mme Virginie Defrang-Firket, intitu-

lées «Emplois dans les activités de jeunes», «Fréquentation des maisons de jeunes» et «Violence conjugale pendant la grossesse», sont retirées.

La question orale de Mme Véronique Bonni à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Phénomène des *loverboys*», est

reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17 h 35.*